

D'une façon générale, on souligna la nécessité qu'il y a de rendre plus effectives les fonctions préventives de la Société lorsqu'un conflit paraît imminent et celles de conciliation et de médiation au début du conflit.

On a fait souvent allusion aux dispositions de l'article 11 et à l'intérêt qu'il y aurait de modifier la règle de l'unanimité qui opère présentement de telle sorte qu'une partie quelconque au différend peut se prévaloir dudit article pour empêcher l'examen de ce différend par la Société des Nations. Il a été proposé, en outre, que le mécanisme employé pour obtenir un avis consultatif de la Cour permanente de Justice internationale soit modifié afin de rendre plus facile le travail de conciliation.

Plusieurs orateurs ont aussi signalé que l'article 19 qui reconnaît l'impraticabilité du maintien rigoureux du statu quo, bien que inopérant jusqu'à présent, pourrait être utilisé en vue d'améliorer les situations qui pourraient faire surgir des différends.

L'examen des griefs aux termes de cet article serait aussi de nature à aider à prévenir les difficultés. D'autres estimèrent que le recours à cet article aurait une tendance à agrandir et à perpétuer les différends et à menacer la paix.

Quelques délégués ont exprimé l'avis que le temps était venu de séparer le Pacte des traités de paix. La présence de ces deux objectifs dans le même document, a-t-on soutenu, a une tendance à perpétuer les différends des temps de guerre.

Le premier délégué de la France a soulevé la question des armements et des industries de guerre et a déclaré que bien que son Gouvernement fût résolu à tous les efforts pour sauvegarder sa sécurité, il n'en était pas moins disposé à suivre toute initiative qui garantirait la sécurité de tous et à adhérer à toute réglementation internationale, réciproque et équitable des armements.

La France, a-t-il dit, a déjà pris des mesures en vue du contrôle ou de la nationalisation de ses propres industries de guerre et appuierait fortement tout programme de contrôle de limitation et de réduction des armements. Les délégués de plusieurs pays, y compris les délégations scandinaves, appuyèrent la déclaration du chef de la délégation française. Le premier délégué de l'U.R.S.S. opina qu'il y aurait lieu de chercher la suppression des armements qui s'avèrerait, en effet, plus facile à atteindre que la limitation.

Comme résultat de l'initiative des délégations française et scandinave, il a été décidé de constituer, pour la première fois depuis 1931, la troisième Commission. La question de la composition du Conseil a été examinée en rapport avec la réforme du Pacte, et il a été suggéré que la composition du Conseil pourrait être examinée en vue de rendre cet organisme plus représentatif.

Le délégué de la Chine, le Dr Wellington Koo, en discutant la question de la réforme de la Société des Nations, passa en revue la situation politique et militaire en Extrême-Orient et exprima l'avis qu'il devrait y avoir une formule définissant l'agression afin que celle-ci puisse être traitée promptement lorsqu'elle se présente, ainsi qu'un plan pour l'application automatique, immédiate et globale des mesures prévues à l'article 16 du Pacte. En d'autres termes, la rapidité d'action est un facteur essentiel de l'efficacité et la préparation est une condition nécessaire d'une prompt action en temps de crise.

D'autres orateurs ont parlé du sort des réfugiés. Le délégué de la Hongrie a consacré la majeure partie de son discours à cette question. Le premier délégué de l'Espagne a parlé assez longuement de la situation en son pays au sujet de la politique de non-intervention adoptée par certaines Puissances européennes. Il déclara que l'expérience de l'Espagne soulevait la question de savoir si les guerres futures, bien qu'elles puissent prendre l'apparence d'un conflit entre Etats, ne pourraient pas être, en réalité, un conflit d'idéologies, de différentes conceptions de la vie, un conflit entre la démocratie et l'oppression. Il fit voir la nécessité qu'il y avait pour la Société des Nations d'étudier soigneusement la situation espagnole. Le conflit en Espagne était devenu une question interna-